

Choses et autres.

L'élevage des chevaux dans la Province du Nouveau-Brunswick.—Nous lisons, à ce sujet, dans le *Moniteur Acadien* ce qui suit :

“ L'élevage des chevaux étant devenu une industrie agricole très rémunérative, le gouvernement local a adopté une politique d'encouragement qui paraît se recommander à la faveur des cultivateurs et qui rallie d'unanimes approbations.

“ L'été dernier, le secrétaire provincial—l'hon. David McLellan—a fait l'acquisition, en Europe, de treize chevaux qui ont coûté, toutes dépenses payées, £2,843 sterling. Plus tard on en a acheté deux à Toronto, et tout récemment, le gouvernement a décidé d'en acheter trois autres à la suggestion de la chambre d'agriculture, qui a décidé que les services de ces reproducteurs seraient loués, à Frédérickton, le dernier mercredi de mars au plus haut enchérisseur. Il y aura trois chevaux pour chaque district agricole. Les chevaux devront être retournés au gouvernement le 18 septembre. Les locataires devront fournir un cautionnement de \$1000 pour les chevaux de trait et de \$1500 pour les autres.

“ Nous attendons d'heureux fruits de cette politique, car nous sommes d'opinion que si nos éleveurs savent se livrer avec intelligence à cette branche d'exploitation agricole, ils en retireront de grands avantages, et en prenant l'initiative de l'amélioration de nos races chevalines la chambre d'agriculture et le gouvernement rendent à la province un service signalé.”

Soins de nourriture à donner aux jeunes animaux.—Les cultivateurs soucieux d'avoir de beaux animaux s'appliquent à les bien nourrir dès leur jeune âge, c'est-à-dire du moment où ils commencent à manger, jusqu'au temps de leur complète maturité qui doit être régulière et presque aussi rapide qu'à l'égard des jeunes animaux de deux ans que l'on destine à la boucherie. Ils les nourrissent libéralement, même lorsqu'ils sont au pâturage ; dans ce dernier cas, lorsqu'ils s'aperçoivent que le pâturage n'est pas suffisant, ils leur donnent une nourriture supplémentaire en grains, afin qu'il n'y ait pas d'arrêt dans la croissance de ces jeunes animaux. Malheureusement dans un grand nombre de fermes, c'est le contraire qui arrive. Sous le prétexte que l'on n'obtient aucun profit de ces jeunes animaux on porte la mesquine économie jusqu'à leur refuser la nourriture suffisante à leur bon entretien et l'on choisit pour eux un pâturage rien moins que suffisant pour les empêcher de mourir, et à l'automne ces jeunes animaux font pitié à voir.

L'engraissement des volailles.—Un des moyens d'engraisser promptement les volailles est de leur donner un peu refroidi et épais un mélange de farine d'avoine et de blé-d'Inde qu'il faut préalablement faire bouillir dans du lait. Les volailles profiteront mieux de cette nourriture en les mettant dans un endroit obscur.

RECETTES

Usage du camphre.

M. Raspail qui a mis ce médicament à la mode, conseille d'en priser la poudre contre la migraine, le rhume de cerveau, et de le fumer en cigarettes comme préservatif de la toux, du catarrhe, de la grippe et de l'asthme. Il est très utile sous forme de pomnade contre les excoriations, les plaies et les douleurs.

Tisane contre les maladies de poumons, l'enrouement, la catarrhe et la pleurésie.

Prenez : Racine de guimauve, une demi-once ; graines de lin renfermées dans un nouet, fleurs de tussilage et de mauve, de chacune une pincée ; réglisse, un quart d'once ; versez le tout dans une pinte d'eau bouillante.—Cette infusion est prise pour boisson ordinaire, légèrement dégoûdée.

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Municipalité du comté de Kamouraska.

Je donne par le présent avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la Salle Publique, au village de Kamouraska, MERCREDI, le DEUXIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des cotisations et taxes dues aux municipalités ci-après mentionnées et des frais en découlant.

Municipalité de la paroisse de St-Onésime.

1.—Comme appartenant à Germain Soucy.

Les lots portant les numéros 34 et 35, 1ère série, sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre de St-Onésime.

Montant dû..... \$1 96

Municipalité de la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière.

2.—Comme appartenant à Germain Soucy.

Le lot 823 du cadastre de Ste Anne susdite, étant un terrain situé au troisième rang, contenant 43 arpents et 50 perches en superficie.

Taxes municipales..... \$11.20

Taxes scolaires 1.78

Montant dû..... \$12.98

Donné sous mon seing, à Ste Anne de la Pocatière, ce 19ième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

ALFRED POTTIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du comté de Kamouraska.

20 janvier 1887.

District de Kamouraska.

COUR DE CIRCUIT.

No. 8220.

Le trente Décembre 1886.

(En vacance.)

JEAN-BAPTISTE POULIOT, de la Ville de Fraserville, Ecr., Notaire,

Demandeur,

vs.

ELZEAR MORIN, cultivateur, de Notre-Dame du Lac Témiscouata,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

P. LANGLAIS,

G. C. C.

13 janvier 1887.

District de Kamouraska.

COUR DE CIRCUIT.

No. 8184.

Le vingt-quatre Décembre 1886.

(En vacance.)

STANISLAS DIONNE, Marchand, de la paroisse St-Denis,

Demandeur.

vs.

JEAN BAPTISTE PARADIS, journalier, ci-devant de St-Denis, et actuellement absent de la Province,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

P. LANGLAIS,

G. C. C.

13 janvier 1887.